

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



CONSEILS DES GOUVERNEURS

**QUARANTE-SEPTIEME
ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA BAD
ARUSHA, TANZANIE
31 MAI ET 1^{er} JUIN 2012**

**TRENTE-HUITIEME
ASSEMBLEE ANNUELLE DU FAD
ARUSHA, TANZANIE
31 MAI ET 1^{er} JUIN 2012**

COMPTE RENDU OFFICIEL

COMPTE-RENDU OFFICIEL

- 1 La quarante- septième Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Banque africaine de développement (BAD) et la trente-huitième Assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs du Fonds africain de développement (FAD) se sont conjointement tenues les 31 mai et 1^{er} juin 2012 à Arusha International Conference Center, Arusha, Tanzanie. **Son Excellence M. William Augustao MGIMWA**, Ministre des Finances, Gouverneur pour la Tanzanie et Président du Conseil des Gouverneurs a conduit les délibérations en présence de **M. Donald KABERUKA**, Président du Groupe de la Banque africaine de développement.
- 1.1 Près de 2251 participants et mille participants virtuels par jour, comprenant les Gouverneurs, les Gouverneurs suppléants, les membres du Conseil d'administration, des délégués, le personnel et des observateurs ont pris part aux Assemblées annuelles de 2012.
- 1.2 Les Assemblées annuelles 2012 avaient pour thème « L'Afrique et le nouveau paysage mondial-Défis et opportunités ». Les sessions plénières ont été précédées par des réunions des organes subsidiaires des Conseils des Gouverneurs et par plusieurs événements organisés en marge des Assemblées annuelles, en relation avec le thème des Assemblées annuelles. Ces événements ont inclus des séminaires de haut niveau sur les thématiques suivantes : i) Opportunités et défis de la crise financière mondiale ; ii) Rendre l'économie plus verte : opportunités pour la croissance ; iii) Les nouveaux enjeux de l'économie africaine ; iv) Bonne gouvernance financière en Afrique. Le Dialogue des Gouverneurs a porté sur la Stratégie à long terme du Groupe de la Banque africaine de développement proposée pour la période 2013-2022. Les discours des Gouverneurs ont été diffusés sur le site web du Groupe de la Banque et sur des écrans sur le lieu des Assemblées annuelles.

CEREMONIE D'OUVERTURE

2. La cérémonie solennelle d'ouverture s'est tenue à Arusha International Conference Centre, Arusha en Tanzanie, le 31 mai 2012 sous la présidence de **Son Excellence Dr Jakaya Mrisho KIKWETE**, Président de la République Unie de Tanzanie. Etaient également présents à la cérémonie d'ouverture **Son Excellence M. Alassane Ouattara**, Président de la République de Côte d'Ivoire, **Son Excellence M. Festus MOGAE**, Ancien Président du Botswana, **Son Excellence M. Omar KABBAJ**, Représentant du Roi du Maroc, Sa Majesté le Roi Mohamed VI et **M. Magessa MULONGO**, Commissaire régional de la ville d'Arusha. Les anciens Présidents de la Banque africaine de développement, Messieurs **Kwame FORDWOR**, **Wila MUNGOMBA** et

Babacar NDIAYE ont également pris part à la cérémonie. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, **M. Abdoulie JANNEH** et le Vice-Président de la Banque mondiale pour la Région Afrique, **M. Makhtar DIOP**, étaient également présents.

- 2.1 Dans son allocution d'ouverture, **Son Excellence M. William Augustao MGIMWA**, Ministre des Finances et Gouverneur pour la Tanzanie, et Président des Conseils des Gouverneurs a souhaité la bienvenue à tous les participants à Arusha et en Tanzanie. Il a remercié la Banque d'avoir offert à la Tanzanie l'opportunité d'accueillir les Assemblées annuelles pour la première fois et a exprimé sa gratitude à Son Excellence M. le Président KIKWETE et à Son Excellence M. le Président OUATTARA d'avoir honoré les Assemblées de leur présence. Concernant le thème des Assemblées annuelles, il a fait observer que malgré les défis auxquels le continent est confronté, y compris les effets pervers de la crise financière, l'Afrique est dotée d'immenses potentiels et les Assemblées devraient servir de forum pour réfléchir aux moyens de les maximaliser. Il a aussi suggéré que les Gouverneurs discutent des moyens d'améliorer l'efficacité des futures assemblées annuelles et événements en marge de celles-ci.
- 2.2 Présentant une déclaration au nom de Sa Majesté le Roi Mohammed VI du Maroc, **M. Omar KABBAJ** a félicité la Banque africaine de développement pour la consolidation de ses réalisations malgré l'environnement économique difficile. Il a donc noté que malgré leur bonne performance, les économies africaines ne sont pas à l'abri des crises. Il a fait un plaidoyer pour que soient jetées les bases d'un développement durable et inclusif par un engagement ferme en faveur de l'intégration régionale, la bonne gouvernance et le développement des infrastructures. Il a exhorté la Banque à garder ces défis à l'esprit lors de la formulation de sa stratégie à long terme, et à préserver sa compétitivité au niveau mondial en mettant en place des mécanismes financiers pour les pays membres régionaux. Enfin, il a exprimé sa confiance dans la capacité de la Banque à remplir son mandat et a émis le souhait que les délibérations des Assemblées annuelles d'Arusha contribueront à renforcer les initiatives de la Banque et à définir la voie à suivre pour le continent.
- 2.3 Dans son allocution d'ouverture, **M. Donald KABERUKA**, Président du Groupe de la Banque a remercié le Gouvernement et le peuple de Tanzanie pour avoir organisé les Assemblées annuelles et pour la chaleureuse hospitalité qu'ils ont manifestée à tous les participants. Il a remercié le Président Kikwete et le Président Ouattara pour leur présence à la cérémonie d'ouverture et a noté la présence du Soudan du Sud, nouveau membre de la Banque et de l'Australie, pays observateur qui envisage d'adhérer à la Banque.
- 2.4 Il a ensuite axé le reste de son intervention sur la nécessité pour les pays africains de passer de la simple croissance économique à la transformation économique. Il a fait observer que certes les économies africaines continuent d'être très performantes, mais qu'il est nécessaire de faire preuve de sobriété à cause de l'incertitude découlant des conflits internes et de la vulnérabilité de l'Afrique aux chocs externes. Il a exprimé sa foi en la compétence des responsables africains qui sauront quelles mesures adopter pour permettre

l'avènement d'une ère nouvelle pour l'Afrique. Il a souligné les actions prises par la Banque pour s'attaquer aux défis majeurs auxquels le continent est confronté et a donné l'assurance que la Banque continuera à intégrer dans ses programmes, les questions touchant au développement du continent.

- 2.5 M. Kaberuka a fait observer que l'Afrique peut soutenir sa nouvelle dynamique en reconstituant les capacités d'absorption des chocs externes, en mettant l'accent sur la création d'emplois, en évitant la malédiction des ressources par une gestion intelligente des ressources naturelles, en investissant dans le perfectionnement des compétences et dans le chaînon manquant, en développant le secteur énergétique, la connectivité et l'intégration régionale et en garantissant la sécurité alimentaire par le biais du commerce et de l'investissement. Il a ajouté que la stratégie à long terme proposée permettra à la Banque d'aider les pays membres régionaux à réaliser ces grands chantiers dans un paysage qui a radicalement changé.
- 2.6 Il a terminé son intervention en remerciant les autorités de la Tunisie qui a accueilli l'Agence temporaire de relocalisation de la Banque et a exprimé l'espoir que les discussions sur le retour de la Banque à son Siège déboucheront sur une feuille de route pour le retour ordonné dans des conditions qui permettront à la Banque de continuer à fournir des services de première classe à ces clients.
- 2.7 **Le Président Alassane OUATTARA** a tout d'abord remercié son homologue tanzanien de l'avoir invité à venir assister aux Assemblées annuelles. Il a loué le rôle joué par différents pays dans le règlement du conflit en Côte-d'Ivoire et a félicité la Banque et en particulier le Président Kaberuka pour leur soutien à la Côte-d'Ivoire. Il a exprimé sa confiance dans l'avenir de la Banque.
- 2.8 Concernant le thème des Assemblées annuelles de 2012 « l'Afrique et le nouveau paysage mondial – défis et opportunités », il a salué la résilience des économies africaines, mais a souligné que l'Afrique doit encore augmenter sa part du marché mondial et être réactive aux demandes du marché international. Il a exprimé l'espoir que la stratégie à long terme de la Banque s'attaquera à ces défis en mobilisant d'importants efforts pour résoudre le déficit en infrastructures sur le continent, augmenter son soutien aux petites et moyennes entreprises, développer le partenariat public-privé et renforcer son rôle de conseiller financier et développer les produits du savoir.
- 2.9 Il a ensuite informé les Délégués des progrès considérables réalisés par le Gouvernement de Côte-d'Ivoire non seulement pour normaliser la situation sécuritaire dans le pays, mais aussi pour restaurer la démocratie et emprunter la voie d'une authentique réconciliation. La situation politique et sécuritaire dans le pays est aujourd'hui plus propice à la bonne conduite des opérations de la Banque qu'elle ne l'était au moment où la Banque a relocalisé ses opérations hors de Côte-d'Ivoire. Tout en remerciant la République tunisienne pour avoir accueilli la Banque, les membres de son personnel et leur famille pendant les années de sa relocalisation temporaire, il a demandé à la Banque de lancer le processus du retour à Abidjan et a donné l'assurance que le Gouvernement de Côte d'Ivoire est déterminé et prendra les mesures nécessaires pour permettre à la Banque et à son personnel d'être opérationnels dès leur retour à Abidjan.

Le Président a exprimé le souhait que la célébration du cinquantième (50^{ème}) anniversaire de la Banque se tienne à son Siège à Abidjan.

- 2.10 Au nom du Gouvernement et du peuple de Tanzanie, **Dr Jakaya Mrisho KIKWETE**, Président de la République Unie de Tanzanie a souhaité la bienvenue aux délégués dans son pays et a remercié la Banque pour avoir offert à la Tanzanie l'opportunité d'organiser les Assemblées annuelles du Groupe de la Banque en Tanzanie pour la première fois.
- 2.11 Commentant le thème des Assemblées annuelles, il a lui aussi souligné la résilience des économies africaines malgré les crises financières dans le monde. Il a exprimé sa confiance dans le fait que les économies africaines peuvent prospérer, à condition de mettre davantage l'accent sur l'intégration régionale, le développement des infrastructures et l'exploitation des opportunités offertes par les marchés émergents (BRICS). Il a aussi proposé trois secteurs qu'il souhaiterait voir la Banque prendre en considération lors de l'élaboration de sa stratégie à long terme, à savoir : la nécessité de faire face au déficit de ressources financières pour le développement des infrastructures, la nécessité d'apporter un appui à la transformation de l'agriculture, la nécessité de soutenir les petites et moyennes entreprises et la nécessité de mobiliser des ressources pour l'industrialisation du continent.
- 2.12 Il a exprimé sa satisfaction pour le rôle joué par la Banque sur le continent et a lancé un appel en direction des actionnaires pour qu'ils apportent davantage de soutien à l'Institution. Enfin, il a déclaré ouvertes les Assemblées annuelles 2012 et souhaité plein succès aux délégués dans leurs délibérations.

EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

- 3 Le Rapporteur du Comité directeur mixte, le Gouverneur suppléant temporaire pour l'Afrique du Sud, a présenté un résumé des conclusions de la réunion du Comité directeur mixte des Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds, tenue le 30 mai 2012 à Arusha International Conference Center, Arusha, Tanzanie.
- 3.1 Les Conseils des Gouverneurs ont noté que le Comité directeur mixte a examiné les points ci-dessous :
- Election partielle des Administrateurs de la Banque et Choix des Administrateurs du Fonds ;
 - Nomination des Commissaires aux comptes du Groupe de la Banque pour les exercices financiers 2012 à 2016 ;
 - Rapport d'étape sur la mise en œuvre et le financement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) ;
 - Rapport annuel du Mécanisme indépendant d'inspection 2011 ;

- Note d'information sur les activités et les initiatives du Groupe de la Banque dans le secteur de l'eau en 2011 ;
- Demande de la République du Soudan du Sud à devenir membre de la Banque africaine de développement et autorisation d'une augmentation spéciale du capital à cet effet ;
- Rapport annuel et états financiers vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 ;
- Affectation et distribution du revenu disponible pour affectation de la BAD au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Distribution d'une partie du revenu du Fonds spécial du Nigeria pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 ;
- Désignation de trois membres du Comité permanent sur les conditions de service du Personnel élu qui siégeront à partir de la fin des Assemblées annuelles 2012 jusqu'à la fin des Assemblées annuelles 2015 ;
- Rapport sur la mise en œuvre de l'AGC-VI ;
- Note d'information sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) - Programme d'infrastructures - Rapport annuel 2011 ;
- Rapport annuel et états financiers à vocation spéciale vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011.

3.2 Les Conseils des Gouverneurs ont aussi noté que le Comité directeur mixte est parvenu à un accord à l'unanimité sur ces points, tel que reflété dans les différentes recommandations adoptées. Les Conseils des Gouverneurs ont également pris note de l'abstention du Gouverneur pour les Etats-Unis d'Amérique concernant la nomination des Commissaires aux comptes du Groupe de la Banque pour les exercices financiers 2012 à 2016.

3.3 Les Conseils des Gouverneurs ont ensuite approuvé les recommandations contenues dans le rapport du Comité directeur mixte et ont adopté les projets de résolutions y afférents.

Rapport de la quatorzième réunion du Comité consultatif des Gouverneurs tenue le 29 mai 2012

4 Le Premier Vice-président du Conseil des Gouverneurs et du Comité consultatif des Gouverneurs (CCG), le Gouverneur pour l'Arabie Saoudite, a présenté un résumé des conclusions de la quatorzième réunion du Comité consultatif des Gouverneurs (CCG), tenue le 29 mai 2012 à Arusha International Conference Center, Arusha, Tanzanie. Il a ensuite invité les Conseils des Gouverneurs à

examiner et à prendre note du rapport sur les perspectives économiques en Afrique pour 2012 qui met un accent particulier sur la promotion de l'emploi des jeunes et la recommandation concernant la présentation du Gouverneur pour la Côte d'Ivoire sur le retour de la Banque à son Siège.

- 4.1 Le Conseil des Gouverneurs a pris note des recommandations du CCG telles que contenues dans le rapport de la quatorzième réunion du Comité consultatif des Gouverneurs (CCG).

Rapport de la réunion du Comité permanent sur les conditions de service du Personnel élu

- 5 Le Président du Comité permanent sur les conditions de service du Personnel élu, le Gouverneur pour le Botswana a présenté un résumé des conclusions de la réunion du Comité permanent sur les conditions de service du Personnel élu tenue le 19 avril 2012 à Washington, DC. USA, visant à réviser la rémunération du Président et des Administrateurs du Groupe de la Banque.
- 5.1 Le Conseil des Gouverneurs a approuvé un ajustement de 3,17% du salaire et de l'indemnité personnelle du Président du Groupe de la Banque pour refléter l'augmentation du coût de la vie sur l'année 2011, ainsi qu'un ajustement de 3,17% du salaire des Administrateurs pour refléter l'augmentation du coût de la vie sur l'année 2011 compte tenu des propositions techniques faites par le Consultant, de la solidité financière de la Banque et du fait que le salaire et les indemnités du Président de la Banque n'ont pas été ajustés depuis 2008 et que le salaire des administrateurs n'a pas été ajusté depuis 2007. Le Conseil des Gouverneurs a adopté les résolutions pertinentes.
- 5.2 Le Conseil des Gouverneurs a enregistré les votes négatifs des Gouverneurs pour le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Finlande, l'Inde, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède concernant l'ajustement des salaires du Personnel Elu.
- 5.3 Enfin, le Conseil des Gouverneurs a noté que le Comité permanent a désigné le Gouverneur pour le Cameroun comme nouveau Président pour la période 2012-2013.

Le Dialogue des Gouverneurs

- 6 Les Gouverneurs ont salué le dialogue sur la stratégie à long terme 2013-2022 de la Banque et l'accent mis sur la croissance économique inclusive ainsi que l'accès aux opportunités économiques pour tous. En particulier, ils ont félicité la Banque pour avoir inclus l'autonomisation des femmes en tant qu'actrices clés au plan politique, économique et social en Afrique, et de moteurs de la compétitivité économique. Ils ont également reconnu le rôle de la Banque en tant que partenaire clé du développement des Etats fragiles et ont exhorté la Banque à peaufiner son approche en vue d'apporter un soutien plus complet

dans les domaines clés du renforcement de la capacité, de la création d'emplois, de la fourniture d'infrastructures de base et de la réduction de l'insécurité.

- 6.1 Les Gouverneurs se sont félicités de la proposition de la Banque de favoriser une croissance à la fois inclusive et verte, mais ont également noté que l'approche de la Banque en matière de croissance verte, tiendra compte des spécificités et des avantages comparatifs des pays membres régionaux.
- 6.2 Enfin, ils ont reconnu la nécessité pour la Banque de rechercher de nouveaux moyens novateurs pour mobiliser des ressources pour le développement du continent, et pour tirer parti de ses propres ressources pour garantir un impact plus grand sur le développement.

RESOLUTIONS ADOPTEES ET DECISIONS PRISES

- 7 Les résolutions adoptées et les décisions prises portent sur les points ci-après :
 - Election partielle des Administrateurs de la Banque/Choix des Administrateurs du Fonds ;
 - Nomination des Commissaires aux comptes du Groupe de la Banque pour les exercices financiers 2012 à 2016 ;
 - Adhésion de la République du Soudan du Sud à l'Accord portant création de la Banque africaine de développement et Autorisation d'une augmentation spéciale du capital à cet effet ;
 - Rapport annuel et états financiers vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 ;
 - Affectation et distribution du revenu disponible pour affectation de la BAD au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
 - Distribution d'une partie du revenu du Fonds spécial du Nigeria(FSN) pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 ;
 - Désignation de trois membres du Comité permanent sur les conditions de service du Personnel élu qui siégeront à partir de la fin des Assemblées annuelles 2012 jusqu'à la fin des Assemblées annuelles 2015 ;
 - Rapport annuel et états financiers à vocation spéciale vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 ;
 - Revue annuelle de l'enveloppe de rémunération du Personnel Elu.

RESUME DES POINTS SAILLANTS DES DISCOURS DES GOUVERNEURS

- 8 Dans leurs allocutions respectives, les Gouverneurs ont exprimé leurs profondes reconnaissance et gratitude au Gouvernement et au peuple de Tanzanie pour la chaleureuse hospitalité qu'ils ont manifestée aux membres de toutes les délégations présentes et pour la qualité de la logistique mise à disposition pour la tenue des Assemblées annuelles.
- 8.1 Les Gouverneurs ont également exprimé leur gratitude au Président du Groupe de la Banque africaine de développement, au Conseil d'administration et au personnel de la Banque pour les efforts considérables déployés pour faire avancer le travail de la Banque. Les Gouverneurs ont noté que les Assemblées annuelles ont lieu dans une période de défis permanents et d'incertitude dans l'économie mondiale. Cependant, au milieu de ces incertitudes, les économies africaines ont fait preuve d'un grand dynamisme, d'une forte croissance et se sont révélées prometteuses. Ils ont donc exhorté la Banque à intensifier son rôle, en tant que source du savoir, de partenariat et de financement pour aider les pays membres régionaux à faire de la prochaine décennie, une décennie de croissance, de réduction de la pauvreté et d'opportunités.
- 8.2 Les Gouverneurs ont reconnu les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes internes convenues dans le cadre de la Sixième augmentation générale du capital de la Banque et de la Douzième reconstitution du Fonds africain de développement. Ils ont aussi noté les progrès accomplis par la Banque concernant les réformes de politique clés qui lui permettront de mieux se positionner comme partenaire de la croissance et du développement de l'Afrique, y compris la finalisation de l'Accord d'exclusion croisée entre les institutions financières internationales, une mesure importante et longtemps attendue de lutte contre la corruption. Ils ont également exprimé leur soutien au processus de décentralisation de la Banque et ont favorablement accueilli sa nouvelle politique de diffusion et d'accès à l'information qui marque une étape importante dans le renforcement de la transparence et de la confiance au sein de la Banque.
- 8.3 Les Gouverneurs ont félicité la Banque pour les consultations élargies tenues avec les actionnaires dans le processus de préparation de sa stratégie à long terme. Ils ont souligné les domaines qu'ils souhaiteraient voir la Banque prendre en considération dans l'élaboration de la stratégie à long terme, à savoir : i) la Banque doit renforcer ses efforts et devenir une institution du savoir ; aider davantage les pays membres à développer leur capacité institutionnelle, à améliorer la gestion des finances publiques et à encourager la bonne gouvernance et à mobiliser les ressources nationales ; ii) la Banque doit poursuivre ses efforts en matière de développement des infrastructures, accorder une plus grande attention à l'adaptation au changement climatique et aux mesures d'atténuation des effets du climat, et promouvoir la croissance inclusive et l'économie verte ; iii) la Banque doit intégrer le genre dans toutes ses stratégies, politiques et opérations ; iv) la Banque doit élargir le dialogue avec les autorités nationales et les parties prenantes, y compris le secteur privé

et la société civile sur la nécessité de promouvoir le développement du secteur privé, et créer un environnement propice aux affaires ; et finalement, v) la Banque doit continuer à apporter son soutien à la transition économique en Afrique du Nord, renforcer la maîtrise des risques en étant davantage axée sur les résultats et l'impact de ses interventions, et promouvoir l'intégration régionale.

- 8.4 Enfin, les Gouverneurs ont exprimé leur satisfaction pour le tableau de bord de la Banque et salué l'engagement pris par le Président de renforcer l'efficacité des opérations et relever le niveau des décaissements.

Cecilia AKINTOMIDE
Vice-présidente et Secrétaire Générale du Groupe de la Banque

ANNEXES

- Annexe 1** **Résolutions adoptées lors des Assemblées annuelles 2012**
- Annexe 2** **Rapport de la réunion du Comité directeur mixte, tenue le 30 mai 2012**
- Annexe 3** **Rapport de la quatorzième réunion du Comité Consultatif des Gouverneurs (CCG), tenue le 29 mai 2012**

LISTE DES RESOLUTIONS ADOPTEES

- (i) Election partielle des Administrateurs de la Banque africaine de développement (B/BG/2012/02);
- (ii) Choix des Administrateurs du Fonds africain de développement (F/BG/2012/01) ;
- (iii) Nomination des Commissaires aux comptes pour les exercices financiers 2012 à 2016 (B/BG/2012/03-F/BG/2012/02) ;
- (iv) Résolution autorisant une augmentation spéciale du capital (B/BG/2012/04) ;
- (v) Résolution autorisant l'adhésion de la République du Soudan du Sud à l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (B/BG/2012/05) ;
- (vi) Rapport annuel et états financiers vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 (B/BG/2012/06) ;
- (vii) Affectation et distribution du revenu disponible pour affectation de la Banque africaine de développement pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 (B/BG/2012/07) ;
- (viii) Distribution d'une partie du revenu du Fonds spécial du Nigeria pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 (B/BG/2012/08) ;
- (ix) Rapport annuel et états financiers à vocation spéciale vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 (F/BG/2012/03) ;
- (x) Revue annuelle de la rémunération du Président (B/BG/2012/09) (Distribué séparément)
- (xi) Revue annuelle de la rémunération des Administrateurs (B/BG/2012/10) (Distribué séparément)

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



CONSEILS DES GOUVERNEURS

**QUARANTE-SEPTIEME ASSEMBLEE
ANNUELLE DE LA BAD**

**TRENTE-HUITIEME ASSEMBLEE
ANNUELLE DU FAD**

**ARUSHA, TANZANIE
31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2012**

RESOLUTIONS ADOPTEES LORS DES ASSEMBLEES ANNUELLES 2012

CONSEILS DES GOUVERNEURS

Résolution B/BG/2012/02

Adoptée à la première séance de la Quarante-septième Assemblée annuelle
de la Banque africaine de développement, le 31 mai 2012

Election partielle des administrateurs de la Banque africaine de développement

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS,

VU :

- (i) l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (l'"Accord de la Banque"), en particulier les articles 29(1) (Conseil des gouverneurs : pouvoirs), 33(1) (Conseil d'administration : composition), 35(3) (Vote) et l'Annexe B de l'Accord de la Banque relative aux Règles de procédures gouvernant l'élection des membres du Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (la "Banque") ;
- (ii) les règles régissant l'élection des Administrateurs de la Banque africaine de développement contenues dans la Résolution B/BG/2002/04 ; et
- (iii) la limite maximum de mandat pour les membres du Conseil d'administration de la Banque comme stipulé à l'article 33(4) de l'Accord de la Banque ;

RAPPELANT la Résolution B/BG/2010/16 relative à l'Election générale des Administrateurs de la Banque adoptée le 28 mai 2010, par laquelle ce Conseil a élu les membres du Conseil d'administration pour un mandat n'excédant pas trois ans à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

NOTANT que les gouverneurs ont nommé seulement un candidat pour chaque siège électoral et que chacun desdits candidats est dûment qualifié pour occuper les fonctions d'administrateur de la Banque ;

DECLARE que :

- (i) les trois (3) personnes dont les noms apparaissent ci-après par ordre d'importance des actions totales détenues qui ont contribué à l'élection de chacune d'elles sont dûment élues comme membres du Conseil d'administration de la Banque, avec effet à la date précisée à cette fin ci-après ; et
- (ii) conformément à l'article 33 (4) de l'Accord de la Banque qui énonce le nombre maximum de mandats des administrateurs, aucun administrateur ne pourra exercer ses fonctions au-delà de la période maximum applicable.

<u>Administrateurs</u> ¹	<u>Pays représentés</u> *	<u>Pouvoirs de vote</u> **	<u>Date de prise de fonction</u>
M. Hau Sing TSE	<u>Canada</u>	3,940	15 septembre 2011
	Chine	1,167	
	Corée	0,472	
	Koweït	0,169	

	Total	5,749****	
M. Amadou KONE	<u>Côte d’Ivoire</u>	3,853	8 septembre 2011
	Guinée	0,431	
	Guinée Equatoriale	0,067	

	Total	4,351	
M. Mohamed Samy Saad ZAGHLOUL	<u>Egypte</u>	5,600	[] 2012***
	Djibouti	0,030	

	Total	5,631****	

NB:

- (1) * Le pays d’origine de l’Administrateur est souligné.
(2) ** Etat des pouvoirs de vote de la BAD au 30 mai 2012.
(3) *** Date de prise de fonction à confirmer.
(4) **** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut être légèrement différente du total indiqué.

1 Veuillez noter que sous la colonne “Pays représentés”, les pays membres sont listés par circonscription électorale, à commencer par le pays d’origine de l’Administrateur élu, suivi par les autres pays membres de la circonscription électorale.

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Résolution F/BG/2012/01

Adoptée à la première séance de la Trente-huitième Assemblée annuelle
du Fonds africain de développement, le 31 mai 2012

Choix des Administrateurs du Fonds africain de développement

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS,

VU les dispositions pertinentes de l'Accord portant création du Fonds africain de développement (l'"Accord du Fonds"), en particulier les articles 23(1) (Conseil des gouverneurs : pouvoirs), 27 (Conseil d'administration : composition) et 29 (Vote) ainsi que l'Annexe B de l'Accord du Fonds ;

RAPPELANT la Résolution F/BG/2010/05 relative au choix des Administrateurs, adoptée le 28 mai 2010, par laquelle ce Conseil a choisi les membres du Conseil d'administration du Fonds pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

DECLARE que la personne dont le nom apparait ci-après est dûment élue membre du Conseil d'administration du Fonds africain de développement, avec effet au 15 septembre 2011 :

<u>Administrateur</u> ¹	<u>Pays représentés *</u>	<u>Pouvoir de vote</u> **	<u>Date de prise de fonction</u>
M. Hau Sing TSE	<u>Canada</u>	3,715	15 septembre 2011
	Chine	0,936	
	Corée	0,473	
	Koweït	0,446	

	Total	5,571****	

NB:

- (1) * Le pays d'origine de l'Administrateur est souligné.
- (2) ** Etat des pouvoirs de vote du FAD au 31 mars 2012.
- (3) *** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut être légèrement différente du total indiqué.

¹ Veuillez noter que sous la colonne "Pays représentés", les pays membres sont listés par circonscription électorale, à commencer par le pays d'origine de l'Administrateur élu, suivi par les autres pays membres de la circonscription électorale.

CONSEILS DES GOUVERNEURS

Résolution B/BG/2012/03 - F/BG/2012/02

Adoptée à la première séance de la Quarante-septième Assemblée annuelle de la Banque africaine de développement et de la Trente-huitième Assemblée annuelle du Fonds africain de développement, le 31 mai 2012

Nomination des Commissaires aux comptes pour les exercices financiers 2012 à 2016

LES CONSEILS DES GOUVERNEURS,

VU : (i) l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (la "Banque"), en particulier l'article 29 (Conseil des gouverneurs : pouvoirs) ; (ii) l'Accord portant création du Fonds africain de développement (le "Fonds"), en particulier l'article 23 (Conseil des gouverneurs : pouvoirs) ; (iii) le Règlement général de la Banque, en particulier l'article 11 ; et (iv) le Règlement général du Fonds, en particulier l'article 11 ;

RAPPELANT la résolution B/BG/2007/04 - F/BG/2007/03 adoptée par les Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds, le 16 mai 2007 par lesquelles les Conseils ont :

- (i) décidé que les Commissaires aux comptes de la Banque et du Fonds exerceront un mandat de cinq (5) ans, renouvelable seulement une fois ; et
- (ii) nommé KPMG (France) Commissaire aux comptes de la Banque et du Fonds pour les exercices financiers 2007 à 2011 ;

CONSIDERANT :

- (i) que le mandat de cinq ans du Commissaire aux comptes actuel arrive à expiration au terme de la vérification des états financiers de l'exercice 2011 ; et
- (ii) le Rapport des Conseils d'administration de la Banque et du Fonds contenu dans le document ADB/BG/WP/201202 - F/BG/WP/201202, et en particulier, les recommandations qui y sont contenues concernant le renouvellement de la nomination de KPMG (France) basée sur sa performance satisfaisante au cours des cinq années écoulées ;

DECIDENT QUE KPMG (France), le Commissaire aux comptes en exercice, est par la présente résolution nommé Commissaire aux comptes de la Banque et du Fonds pour les exercices financiers 2012 à 2016.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Résolution B/BG/2012/04

Adoptée à la première séance de la Quarante-septième Assemblée annuelle
de la Banque africaine de développement, le 31 mai 2012

Autorisant une augmentation spéciale du capital

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS,

VU :

- i) L'Accord portant création de la Banque africaine de développement (l'« Accord de la Banque »), en particulier les dispositions des paragraphes 3 et 4 de l'article 5 (Autorisation d'une augmentation du capital et répartition du capital-actions), de l'article 6 (Souscription des actions) de l'article 7 (Paiement des souscriptions) et de l'article 29 (Conseil des gouverneurs : pouvoirs) ;
- ii) La résolution B/BG/98/04 aux termes de laquelle le Conseil des gouverneurs a approuvé, entre autres, l'amendement du paragraphe 4 de l'article 5 de l'Accord de la Banque pour stipuler que le capital-actions autorisé ainsi que toute augmentation de celui-ci seront ouverts à la souscription des membres régionaux et non régionaux, de telle sorte que les membres régionaux détiennent 60 % du total des voix, et les membres non régionaux, 40 % ; et
- iii) La résolution B/BG/2010/08 aux termes de laquelle le capital-actions autorisé de la Banque a été augmenté à soixante-sept milliards six cent quatre-vingt-sept millions quatre cent soixante mille unités de compte (67 687 460 000 UC)¹, d'une valeur nominale de dix mille unités de compte (10 000 UC) l'action, suite à la conclusion de la Sixième augmentation générale du capital (AGC-VI) ;

ET APRÈS AVOIR EXAMINÉ les recommandations formulées dans le rapport du Conseil d'administration (document ADB/BG/WP/2012/03) ;

PAR LA PRÉSENTE RÉOLUTION DÉCIDE :

1. D'autoriser une augmentation spéciale du capital-actions autorisé de la Banque pour permettre : i) la souscription, par un nouveau pays membre régional (la République du Soudan du Sud), du nombre minimum d'actions requis pour que ce pays devienne membre ; et ii) la souscription, par les membres non régionaux, du nombre d'actions nécessaire pour se conformer à l'exigence du rapport 60/40 entre l'actionnariat régional et l'actionnariat non régional ;

¹ Le montant de 67 687 460 000 UC représente le montant total du capital autorisé de la Banque, à la suite d'une augmentation de 200 % (soit une augmentation de 43 740 000 000 UC), plus un montant de 2 077 460 000 UC représentant : i) l'augmentation temporaire du capital sujet à appel sans droit de vote, attribué au Canada et à la République de Corée aux termes de la résolution B/BG/2010/02; et ii) les augmentations spéciales du capital autorisées aux termes des résolutions B/BG/2008/07 et B/BG/2009/05 pour permettre les souscriptions de la République de Turquie et du Grand-Duché du Luxembourg, respectivement.

2. D'augmenter le capital autorisé de la Banque pour qu'il passe de 66 054 500 000 UC² à 67 169 190 000 UC, avec une augmentation correspondante du nombre d'actions pour passer de 6 605 450 actions à 6 716 919 actions, par la création de 111 469 nouvelles actions, dont 66 881 seront ouvertes à la souscription de la République du Soudan du Sud, et 44 588 à la souscription des membres non régionaux. Les actions supplémentaires seront d'une valeur nominale de dix mille unités de compte (10 000 UC) l'action et seront soumises aux mêmes modalités et conditions que les actions autorisées dans le cadre de la Sixième augmentation générale du capital (AGC-VI) de la Banque ; et
3. D'autoriser le Conseil d'administration, en étroite consultation avec le Président de la Banque, à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre en temps voulu la présente résolution.

2 Le montant de 66 054 500 000 UC représente le montant total du capital autorisé de la Banque (67 687 460 000 UC, aux termes de la résolution B/BG/2010/08), moins l'augmentation temporaire du capital sujet à appel sans droit de vote, attribué au Canada (1 632 960 000 UC), qui a été amortie à la suite de la souscription effective du Canada à l'AGC-VI.

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Résolution B/BG/2012/05

Adoptée à la première séance de la Quarante-septième Assemblée annuelle
de la Banque africaine de développement, le 31 mai 2012

Autorisant l'Adhésion de la République du Soudan du Sud à l'Accord portant création de la Banque africaine de développement

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS,

VU les articles 3(1), 5, 6(1), 7, 29 et 64(2) de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (l'« Accord de la Banque ») et l'article 13 du Règlement général de la Banque ;

CONSIDÉRANT la déclaration d'intention présentée par le Gouvernement du Soudan du Sud à la Banque le 5 mai 2011, par laquelle ledit Gouvernement faisait part de sa décision de demander à devenir membre de la Banque ;

CONSIDÉRANT également le rapport du Conseil d'administration (document ADB/BG/WP/2012/03) sur l'échange de vues et les négociations avec le Gouvernement de la République du Soudan du Sud ;

SE FÉLICITANT de ladite déclaration d'intention ;

CONSIDÉRANT qu'avant de devenir un État distinct et indépendant, le Soudan du Sud était une partie intégrante de la République du Soudan, pays membre régional de la Banque ;

NOTANT l'accord et les arrangements entre le nouvel État et la République du Soudan au sujet de la répartition de l'actif et du passif (et notamment de l'actif et du passif liés à la qualité de membre de la Banque portant sur l'option dite « Zéro ») ;

DÉSIREUX, pour sa part, d'aider la République du Soudan du Sud à devenir membre de la Banque le plus rapidement possible ;

DÉCIDE que la République du Soudan du Sud devienne membre de la Banque selon les modalités suivantes :

1. La République du Soudan du Sud souscrira initialement un minimum de 66 881 actions du capital-actions de la Banque, étant entendu que ces actions seront constituées de 4 013 actions entièrement libérées et de 62 868 actions libérables sur appel, à émettre au pair ;
2. Le paiement du montant initialement souscrit au titre du capital-actions entièrement libéré s'effectuera en douze (12) versements annuels égaux consécutifs, le premier devant être effectué dès ou avant la date de dépôt par ce pays de son instrument d'adhésion, conformément à l'article 64 de l'Accord de la Banque et aux modalités de la présente résolution ;
3. Le deuxième versement et les versements subséquents à effectuer aux termes de la présente résolution seront exigibles à la date anniversaire du paiement effectué la première année ;
4. Au choix de la République du Soudan, le paiement de la fraction entièrement libérée de sa souscription se fera :
 - a) Soit par conversion à un taux égal à la moyenne des taux de change (arrondie à six chiffres significatifs) prévalant au cours de la période de trente (30) jours close sept

(7) jours avant la date de souscription dans le cas du premier paiement, et sept (7) jours avant la date de paiement, dans le cas des paiements subséquents.

- b) Soit par fixation, jusqu'à un an avant l'échéance d'un versement, du taux de change entre une monnaie précise et le DTS, sous réserve que la différence entre le taux de change fixé à l'avance et le taux de change applicable à la date du paiement soit prise en compte dans le calcul du montant du versement subséquent à effectuer par le membre. En d'autres termes, tout déficit ou tout excédent augmentera ou réduira d'autant le montant du versement subséquent. Aucun ajustement ne sera fait pour le montant du dernier versement.
 - c) À la demande de la République du Soudan du Sud, au cas où elle choisit de payer en USD, en EUR, en GBP ou en JPY pour la durée de sa période de souscription, le taux de change est fixé entre la monnaie indiquée et le DTS, à un taux égal à la moyenne des taux de change (arrondie à six chiffres significatifs) prévalant au cours de la période de trente (30) jours, close sept (7) jours avant la date d'approbation de la Résolution AGC-VI, par le Conseil des gouverneurs, de la résolution portant admission du pays comme membre. Dans ce cas, les taux de change applicables sont les suivants : 1,49356 pour l'USD, 1,15763 pour l'EUR, 0,998325 pour la GBP, et 138,630 pour le JPY).
5. Toutes les autres conditions de la souscription, sauf en cas de non-conformité avec les dispositions de la présente résolution, sont les mêmes que celles qui sont énoncées dans la résolution B/BG/2010/08 autorisant la Sixième augmentation générale du capital (AGC-VI) de la Banque, adoptée lors de la 45^{ème} Assemblée annuelle, le 27 mai 2010 ;

DÉCIDE ÉGALEMENT de désigner le 30 juin 2013 comme la date à laquelle le Soudan du Sud, par le dépôt de son instrument d'adhésion et par le paiement de sa souscription initiale au capital-actions de la Banque, conformément aux dispositions de l'article 64 de l'Accord de la Banque, deviendra membre de la Banque.

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Résolution B/BG/2012/06

Adoptée à la première séance de la Quarante-septième Assemblée annuelle
de la Banque africaine de développement, le 31 mai 2012

Rapport annuel et états financiers vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS,

VU : (i) l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (la "Banque"), en particulier les articles 13(4) et (5) (Opérations ordinaires et opérations spéciales), 29(2)(g) (Conseil des gouverneurs: pouvoirs – Approbation du bilan général et du compte de profits et pertes), et 41(3) (Rapport annuel); (ii) le Règlement général de la Banque, en particulier l'article 8 (Rapport annuel et états financiers); et (iii) le Règlement financier de la Banque, en particulier l'article 13.2 (Etats financiers) ;

AYANT EXAMINE:

- (i) le Rapport annuel 2011 du Conseil d'administration contenu dans le document ADB/BD/WP/2012/58;
- (ii) le Rapport des Commissaires aux comptes pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011;
- (iii) les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 contenus dans le document ADB/BD/WP/2012/27;
- (iv) les états financiers vérifiés du Fonds spécial du Nigeria pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 contenus dans le document ADB/BD/WP/2012/24; et
- (v) les états financiers des Fonds spéciaux et des Fonds fiduciaires pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 contenus dans le document ADB/BD/WP/2012/21 dont le résumé est joint en note aux états financiers vérifiés de la Banque (document ADB/BD/WP/2012/27);

APPROUVE le Rapport annuel 2011 du Conseil d'administration ainsi que chacun des états financiers vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011.

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Résolution B/BG/2012/07

Adoptée à la première séance de la Quarante-septième Assemblée annuelle
de la Banque africaine de développement, le 31 mai 2012

Affectation et distribution du revenu disponible pour affectation de la Banque africaine de développement pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS,

VU : (i) l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (la "Banque"), en particulier les articles 29 (Conseil des gouverneurs : pouvoirs) et 42 (Affectation du revenu Net) ; et (ii) le Règlement financier de la Banque, en particulier les articles 3.1(5) (Utilisation des ressources – affectation du revenu net) et 4.6 (Contenu des propositions relatives à l'affectation d'une partie du revenu net) ;

RAPPELANT:

- (i) la Résolution F/BG/2011/01 adoptée par le Conseil des gouverneurs du Fonds africain de développement (le "Fonds"), autorisant la Douzième reconstitution des ressources du Fonds (le "FAD-12") et considérant le besoin urgent et continu de ressources concessionnelles en vue d'assister les pays membres régionaux de la Banque éligibles uniquement au financement à des conditions concessionnelles, à atteindre leurs objectifs de développement ; et
- (ii) la Résolution B/BG/2011/05, adoptée le 9 juin 2011, par laquelle ce Conseil a approuvé l'affectation et la distribution du revenu disponible pour affectation de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2010;

AYANT EXAMINE :

- (i) les états financiers de l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 et confirmé que ceux-ci indiquent un revenu avant transfert approuvé par le Conseil des gouverneurs de cent soixante-quatre millions cinq cent dix mille unités de comptes (164 510 000 UC) et un revenu disponible pour affectation (*revenu des états financiers avant distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs après ajustements de certains gains et pertes non réalisés*) de cent quatre-vingt-douze millions deux cent cinquante mille unités de compte (192 250 000 UC);
- (ii) le rapport du Conseil d'administration contenu dans le document ADB/BG/WP/2012/05 (le "rapport") et les recommandations qui y sont contenues, concernant la rétention dans les réserves d'un montant de quatre-vingt-neuf millions deux cent cinquante mille unités de compte (89 250 000 UC) à partir du revenu disponible pour affectation de 2011 et l'affectation et la distribution d'une partie du revenu de l'année ; et
- (iii) Que le rapport confirme que la situation financière de la Banque continue d'être solide ;

PAR LA PRESENTE RESOLUTION :

- (i) Approuve les distributions suivantes à partir du revenu disponible pour affectation aux fins énoncées ci-après :
 - a) Trente-cinq millions d'unités de compte (35 000 000 UC) au FAD-12 en reconnaissance de l'importance d'un soutien additionnel aux pays FAD ;

- b) Soixante-huit millions d'unités de compte (68 000 000 UC) (équivalent aux intérêts perçus en 2011 sur les prêts de la Banque à la République Démocratique du Congo (RDC)) pour les besoins d'un compte spécial consacré au service de la dette d'une partie des prêts consolidés de la RDC ; et
- (ii) Approuve les distributions suivantes à partir du compte d'excédent aux fins énoncées ci-après :
- a) deux millions d'unités de compte (2 000 000 UC) en faveur du Fonds d'assistance technique pour les Pays à revenu intermédiaire ; et
 - b) cinq millions d'unités de compte (5 000 000 UC) en faveur du Fonds spécial de secours.

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Résolution B/BG/2012/08

Adoptée à la première séance de la Quarante-septième Assemblée annuelle
de la Banque africaine de développement, le 31 mai 2012

Distribution d'une partie du revenu du Fonds spécial du Nigeria pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS,

VU : (i) l'Accord portant création de la Banque africaine de développement (la "Banque"), en particulier les articles 8 (Fonds spéciaux), 29 (Conseil des gouverneurs: pouvoirs) et 42 (Répartition du revenu net) ; (ii) l'Accord portant création du Fonds spécial du Nigeria ("FSN"); et (iii) le Règlement financier de la Banque, en particulier les articles 3.1(5) (Emploi des ressources – affectation du revenu net), 3.3 (Administration financière des fonds spéciaux) et 4.6 (Contenu des propositions relatives à l'affectation d'une partie du revenu net) ;

RAPPELANT :

- (i) les termes du Protocole d'accord entre le Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria (le "Gouvernement") et la Banque en date du 22 septembre 2003 (le "Protocole d'accord") ;
- (ii) le souhait du Gouvernement, tel qu'exprimé dans le Protocole d'Accord, de mettre des ressources supplémentaires à la disposition d'initiatives en vue de la réduction de la dette et, en relation avec ce souhait, la demande du Gouvernement que la Banque distribue annuellement dix pour cent (10%) du revenu net du FSN en faveur de l'Initiative sur la dette des pays pauvres très endettés ("PPTE"), en commençant avec le revenu net de 2002 ; et
- (iii) la résolution B/BG/2003/11, adoptée par ce Conseil le 3 juin 2003, autorisant le Président de la Banque à signer le Protocole d'accord avec le Gouvernement ;

AYANT EXAMINE :

- (i) les états financiers du FSN pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 et confirmé que ceux-ci indiquent un revenu avant distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs d'un million cinq cent dix-sept mille unités de compte (1 517 000 UC) ; et
- (ii) le rapport du Conseil d'administration contenu dans le document ADB/BG/WP/2012/06 et les recommandations qui y sont contenues portant sur la distribution d'une partie du revenu du FSN pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011;

PAR LA PRESENTE RESOLUTION :

- (i) décide d'affecter aux réserves du FSN, un montant d'un million trois cent trente-quatre mille unités de compte (1 334 000 UC); et
- (ii) approuve la distribution en faveur de l'Initiative PPTE de dix pour cent (10%) du revenu du FSN pour 2011 avant distributions, soit un montant de cent cinquante un mille sept cent unités de compte (151 700 UC).

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Résolution F/BG/2012/03

Adoptée à la première séance de la Trente-huitième Assemblée annuelle
du Fonds africain de développement, le 31 mai 2012

Rapport annuel et états financiers à vocation spéciale vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS,

VU : (i) l'Accord portant création du Fonds africain de développement (le "Fonds"), en particulier l'article 23(2)(vii) (Conseil des gouverneurs: pouvoirs) et le Règlement général du Fonds, en particulier l'article 8 (Rapport annuel et états financiers) ;

AYANT EXAMINE:

- (i) le Rapport annuel 2011 du Conseil d'administration contenu dans le document ADF/BD/WP/2012/34;
- (ii) le Rapport des Commissaires aux comptes pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011; et
- (iii) les états financiers à vocation spéciale vérifiés du Fonds pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 contenus dans le document ADF/BD/WP/2012/16 ;

APPROUVE le Rapport annuel 2011 du Conseil d'administration ainsi que chacun des états financiers à vocation spéciale vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011.

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



CONSEILS DES GOUVERNEURS

**QUARANTE-SEPTIEME
ASSEMBLEE ANNUELLE
DE LA BAD
ARUSHA, TANZANIE
31 MAI et 1^{ER} JUIN 2012**

**TRENTE-HUITIEME
ASSEMBLEE ANNUELLE
DU FAD
ARUSHA, TANZANIE
31 MAI et 1^{ER} JUIN 2012**

**RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR MIXTE
TENUE LE 30 MAI 2012**

30 MAI 2012

Original : ANGLAIS/FRANCAIS

CONSEILS DES GOUVERNEURS

RAPPORT DU COMITE DIRECTEUR MIXTE

- 1 Le Comité directeur mixte des Conseils des Gouverneurs de la Banque africaine de développement (BAD) et du Fonds africain de développement (FAD) s'est réuni le 30 mai 2012 au Ngorongoro Block – Manyara – Arusha International Conference Centre, Arusha, Tanzanie. Etaient présents les Gouverneurs pour l'Afrique du Sud, la Belgique, le Brésil, le Canada, l'Egypte, le Ghana, Maurice, la République démocratique du Congo. Le Gouverneur représentant la République du Bénin n'était pas présent.
- 1.1 **Son Excellence Monsieur William Augustao MGIMWA**, Ministre des Finances, Gouverneur pour la Tanzanie et Président des Conseils des Gouverneurs, a présidé la réunion. Il était assisté par le Premier Vice-président, le Gouverneur pour l'Arabie Saoudite et le deuxième Vice-président, le Gouverneur pour le Lesotho. M. Donald KABERUKA, Président du Groupe de la Banque était également présent à la réunion. Le Gouverneur pour l'Afrique du Sud a été désigné comme Rapporteur.

I. DOCUMENTS CONJOINTS

POINT 1.2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire (ADB/BG/AG/2012/47/Prov.1-ADF/BG/AG/2012/38/Prov.1)

- 2 Le Comité directeur mixte a examiné et pris note de l'ordre du jour provisoire des Assemblées annuelles 2012, joint en annexe. Il recommande aux Conseils des Gouverneurs de l'adopter.

POINT 1.3 : Election partielle des Administrateurs de la Banque africaine de développement et choix des Administrateurs du Fonds africain de développement (ADB/BG/WP/2012/01-ADF/BG/WP/2012/01)

- 3 Le Comité directeur mixte a noté que la Banque et le Fonds ont été avisés que l'Administrateur Hassan Ali Ali KHEDR dont le second mandat a pris effet le 1er juillet 2010, quittera la Banque le 31 mai 2012, après avoir servi les Conseils d'administration pendant une période cumulée de six ans. En outre, les Administrateurs Tchétché N'GUESSAN et Bruce MONTADOR dont les seconds mandats ont pris effet le 1er juillet 2010, ont quitté la Banque, respectivement le 7 septembre 2011 et le 14 septembre 2011 avant la fin de leurs seconds mandats.
- 3.1 A cet égard, il convient de rappeler que l'Article 33(3) de l'Accord portant création de la Banque stipule, dans ses dispositions pertinentes que : « si un poste d'administrateur devient vacant plus de 180 jours avant l'expiration de son mandat, le Conseil des Gouverneurs, à l'assemblée suivante, élit un successeur, conformément à l'annexe B du présent Accord, pour la durée dudit mandat restant à courir ». En outre, le paragraphe 21 des Règles de l'élection

des Administrateurs de la Banque édicte que le Conseil des Gouverneurs confirme l'élection du successeur lors de l'Assemblée annuelle suivante. Pour ce qui concerne le Fonds, l'Article 27(6) (b) de l'Accord portant création du Fonds dispose que : « si un poste d'administrateur devient vacant avant l'expiration du mandat de son titulaire, il sera pourvu par un nouvel administrateur choisi par l'Etat ou les Etats pour lesquels son prédécesseur était habilité à voter. Le nouvel administrateur demeure en fonction pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir ».

- 3.2 Le Comité directeur mixte a noté que les pays représentés par chacun des Administrateurs, Messieurs Tchétché NGUESSAN, Bruce MONTADOR, et Dr Hassan Ali Ali KHEDR ont notifié à la Banque les noms de leurs successeurs, à savoir respectivement M. Amadou KONE, M. Hau Sing TSE et M. Mohamed Samy Saad ZAGHLOUL.
- 3.3 Le Comité Directeur mixte recommande par conséquent aux Conseils des Gouverneurs de confirmer l'élection et le choix des nouveaux administrateurs, en qualité de successeurs des administrateurs sortant, à compter de la date de leur prise de fonction jusqu'au 30 juin 2013 et d'adopter les résolutions y afférentes.

POINT 1.4 : Nomination des Commissaires aux comptes du Groupe de la Banque pour les exercices financiers 2012 à 2016 (ADB/BG/WP/2012/02-ADF/BG/WP/2012/02)

- 4 Le Comité directeur mixte a rappelé que par les résolutions B/BG/2007/04 et F/BG/2007/03 adoptées le 16 mai 2007, les Conseils des Gouverneurs de la Banque africaine de développement et du Fonds africain de développement ont nommé le cabinet d'audit KPMG (France) comme commissaires aux comptes de la Banque et du Fonds pour les exercices financiers de 2007 à 2011. Les Conseils des gouverneurs ont aussi décidé que les Commissaires aux comptes de la Banque et du Fonds exerceront un mandat de cinq (5) ans, renouvelable une fois. Le Comité directeur mixte a aussi rappelé que la nomination du cabinet KPMG (France) comme commissaires aux comptes du Groupe de la Banque en 2007 a suivi un processus d'appel d'offres international détaillé dans le mémorandum du Conseil d'administration. Le Comité a aussi noté que la Direction et les Conseils d'administration ont conclu que la performance du cabinet KPMG au cours des cinq dernières années a été satisfaisante. Les membres de l'équipe d'audit fournie par le cabinet se sont montrés hautement professionnels et constructifs dans leur relation avec la Banque tout en maintenant rigoureusement leur indépendance.
- 4.1 Sur la base de cette évaluation, le Comité directeur mixte recommande aux Conseils des gouverneurs d'approuver le renouvellement du mandat de KPMG (France) comme commissaires aux comptes du Groupe de la Banque, pour une deuxième et dernière période de cinq ans couvrant les exercices financiers 2012 à 2016.
- 4.2 Le Comité directeur mixte a enregistré l'abstention de la Chaise des Etats-Unis d'Amérique.

POINT 1.5 : Rapport d'étape sur la mise en œuvre et le financement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) (ADB/BG/IF/2012/01–ADF/BG/IF/2012/01)

- 5 Le Comité directeur mixte a examiné et pris note du bilan de la mise en œuvre et du financement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Il a noté qu'à fin mars 2012, vingt-six (26) des trente-trois (33) pays membres régionaux (PMR) potentiellement éligibles à l'allègement de leur dette au titre de l'initiative PPTTE et de l'IADM avaient atteint le point d'achèvement et pouvaient prétendre à un allègement irrévocable de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTTE et à l'annulation de la dette au titre de l'IADM.
- 5.1 Le Comité directeur mixte a noté que, dans le cadre de l'Initiative PPTTE, le Groupe de la Banque a octroyé 3,29 milliards de dollars EU, en valeur nominale à trente (30) pays membres régionaux (PMR) ayant déjà passé le point de décision. Dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), le FAD annulera pour environ 7,08 milliards d'UC de créances (principal et charges) sur les 33 PMR potentiellement éligibles à une annulation de dette au titre de l'IADM. À fin mars 2012, le FAD avait déjà renoncé à des remboursements d'une valeur de 6,26 milliards d'UC dus par 26 pays qui ont atteint le point d'achèvement et qui ont droit à l'allègement de leur dette au titre de l'IADM. Le Groupe de la Banque continue de participer activement aux efforts visant à assurer la soutenabilité de la dette et renforcer les capacités de gestion de la dette, en partenariat avec les pays clients et les institutions de Bretton Woods.
- 5.2 Le Comité directeur mixte recommande donc aux Conseils des Gouverneurs de prendre note du bilan susmentionné de la mise en œuvre et du financement de l'initiative PPTTE et de l'IADM.

POINT 1.6 : Rapport annuel 2011 du Mécanisme indépendant d'inspection (ADB/BG/IF/2012/02–ADF/BG/IF/2012/02)

- 6 Le Comité directeur mixte a examiné et pris note du rapport susmentionné relatif aux activités entreprises en 2011 par le Mécanisme indépendant d'inspection (MII) du Groupe de la Banque. Ces activités incluent la vérification de la conformité, la résolution des problèmes et les activités de sensibilisation. En 2011, la stratégie de sensibilisation a consisté en la diffusion des informations du MII à travers des ateliers régionaux et nationaux et des séances de sensibilisation à l'intention des communautés locales, 82 organismes publics et 187 membres du personnel de la Banque basés à l'Agence temporaire de relocalisation (ATR) du Groupe de la Banque et dans les bureaux nationaux. Enfin, deux nouveaux membres du fichier d'experts du MII ont été recrutés pour remplacer les spécialistes dont les mandats ont pris fin en 2011 et 2012.
- 6.1 Le Comité directeur mixte recommande donc aux Conseils des Gouverneurs de prendre note du rapport susréféréncé

POINT 1.7 : Note d'information sur les activités de la Banque dans le secteur de l'eau en 2011 (ADB/BG/IF/2012/03–ADF/BG/IF/2012/03)

- 7 Le Comité directeur mixte a examiné et pris note de la note d'information sur les activités menées par la Banque dans le secteur de l'eau en 2010. Il s'est félicité du fait que la Banque n'a cessé de centrer son action sur le développement et la gestion des ressources en eau, en tant que l'un de ses principaux domaines d'intervention afin de tirer parti des possibilités qu'offre ce secteur pour la réalisation d'autres objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en matière de réduction de la pauvreté, de santé, d'éducation et de genre, et de favoriser la croissance inclusive et le renforcement des capacités de résistance au changement climatique. Le Comité directeur mixte a aussi pris note de la capacité de la Banque à contribuer de façon significative à la croissance inclusive et à renforcer la capacité des Pays membres à faire face aux effets du changement climatique.
- 7.1 Le Comité directeur mixte a également noté la vue d'ensemble des activités, des progrès réalisés et des difficultés rencontrées en 2011, et les discussions sur la voie à suivre. Tout en félicitant le Groupe de la Banque pour le travail réalisé dans ce secteur, le Comité a noté que la mission la plus urgente qui interpelle la Banque aujourd'hui demeure la nécessité d'assurer un engagement constant de fonds, à des niveaux concertés, au profit des différentes initiatives, pour veiller au développement des services d'eau et d'assainissement à une échelle suffisamment grande. Les pays membres et les partenaires au développement sont donc invités à travailler avec la Banque pour trouver des solutions à cette question.
- 7.2 Le Comité directeur mixte recommande que les futurs rapports du Groupe de la Banque sur les initiatives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement fournissent des informations sur les décaissements et un aperçu des résultats et des impacts dans les pays membres régionaux.
- 7.3 Le Comité directeur mixte recommande aux Conseils des Gouverneurs de prendre note des informations susmentionnées.

II. DOCUMENTS BAD

POINT 2.1 : Demande de la République du Soudan du Sud à devenir membre de la Banque africaine de développement et Autorisation d'une augmentation spéciale du capital à cet effet (ADB/BG/WP/2012/03)

- 8 Le Comité directeur mixte a rappelé que le Conseil d'administration a reçu et examiné la demande soumise par la République du Soudan du Sud pour devenir membre de la Banque. Il a aussi rappelé que le Gouvernement du Soudan du Sud a convenu de souscrire, au titre de sa souscription initiale, un minimum de 66 881 actions du capital-actions ouvert à la souscription des pays membres régionaux, à une valeur nominale de 10 000 UC l'action selon les modalités de la Sixième augmentation générale du capital (AGC-VI) de la Banque.
- 8.1 Étant donné qu'il n'y a actuellement pas suffisamment d'actions de l'AGC-VI disponibles à la souscription des pays régionaux pour permettre l'acquisition, par le Soudan du Sud, du nombre d'actions indiqué ci-dessus, le Comité directeur mixte a noté qu'il est nécessaire d'autoriser une augmentation

spéciale du capital autorisé de la Banque afin de permettre une telle souscription, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 5 de l'Accord portant création de la Banque.

- 8.2 Le Comité directeur mixte a pris note de la proposition d'augmenter le capital autorisé de la Banque de 1 114 690 000 UC, ce qui entraînerait la création de 111 469 nouvelles actions.
- 8.3 Le Comité directeur mixte a noté la proposition de signer l'Accord portant adhésion du pays à la Banque en présence des délégués à la fin de la première séance du Conseil des Gouverneurs.
- 8.4 En conséquence, conformément à l'article 13 du Règlement général de la Banque, et tel que recommandé par le Conseil d'administration, le Comité directeur mixte recommande que le Conseil des gouverneurs approuve la demande soumise par le Soudan du Sud pour devenir membre de la Banque et l'augmentation spéciale du capital nécessaire à cette fin, en adoptant les projets de résolutions pertinents.

POINT 2.2 : Rapport annuel et états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011(ADB/BG/WP/2012/04)

- 9 Le Comité directeur mixte a pris note de l'opinion sans réserve des Commissaires aux comptes sur les états financiers de la Banque et a donc recommandé que le Conseil des Gouverneurs approuve le bilan et le compte des pertes et profits de la Banque, en vertu de l'article 29(2) (g) de l'Accord portant création de la Banque africaine de développement.
- 9.1 Le Comité directeur mixte recommande, en conséquence, au Conseil des Gouverneurs d'approuver le rapport annuel et les Etats financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, et d'adopter la résolution y afférente.
- 9.2 Le Comité directeur mixte recommande également que le Conseil des Gouverneurs félicite le Conseil d'administration, la Direction et le personnel de la Banque pour les bons résultats obtenus malgré l'environnement financier mondial difficile.

POINT 2.3 : Affectation et distribution du revenu net de la BAD au titre de l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 (ADB/BG/WP/2012/05)

- 10 Le Comité directeur mixte a noté que la Banque a réalisé un revenu net de 51,51 millions UC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Le revenu avant distributions approuvées par le Conseil des Gouverneurs s'élève à 164,51 millions UC. Le revenu disponible pour affectation en 2011 s'élève à 192,25 millions UC comparé à 236,12 millions UC en 2010. En outre, le Comité a pris note de la bonne solidité financière globale de la Banque.
- 10.1 Compte tenu de la solidité financière de la Banque, ainsi que des besoins de développement de ses pays membres régionaux, le Conseil d'administration propose la rétention de 89.250.000 unités de compte sur le revenu disponible pour affectation de 2011 pour renforcer les réserves, et recommande également les affectations et distributions suivantes d'une partie du revenu de 2011:

- Trente-cinq millions d'unités de compte (35 000 000 UC) au FAD-12, en reconnaissance de l'importance du soutien additionnel aux pays FAD ;
- Soixante-huit millions d'unités de compte (68 000 000 UC) pour les besoins d'un compte spécial consacré au service de la dette d'une partie des prêts consolidés de la République Démocratique du Congo (RDC) ;
- Distributions suivantes à partir du compte d'excédent, aux fins énoncées ci-après :
 - a) Deux millions d'unités de compte (2 000 000 UC) en faveur du Fonds d'assistance technique pour les Pays à revenu intermédiaire ; et
 - b) Cinq millions d'unités de compte (5 000 000 UC) en faveur du Fonds Spécial de Secours.

10.2 Le Comité directeur mixte recommande au Conseil des Gouverneurs d'approuver les propositions susmentionnées et d'adopter la résolution pertinente.

POINT 2.4 : Distribution d'une partie du revenu net du Fonds Spécial du Nigeria au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (ADB/BG/WP/2012/06)

11 Le Comité directeur mixte a noté que les états financiers du Fonds Spécial du Nigeria (FSN) indiquent un revenu avant distributions approuvées par le Conseil des Gouverneurs d'un million cinq cent dix-sept mille unités de compte (1 517 000 UC) au titre de l'exercice financier clos le 31 décembre 2011.

11.1 Le Comité directeur mixte a aussi noté la proposition du Conseil d'administration concernant la distribution d'une partie du revenu du FSN pour 2011, comme suit :

- Affectation aux réserves du FSN d'un montant d'un million trois cent trente-quatre mille unités de compte (1 334 000 UC) ; et
- Distribution en faveur de l'Initiative PPTE de dix pour cent (10%) du revenu du FSN pour 2011 avant distribution, soit un montant de cent cinquante et un mille sept cents unités de compte (151 700 UC)

11.2 Le Comité directeur mixte recommande aux Conseils des Gouverneurs d'approuver la proposition susmentionnée et d'adopter la résolution y afférente.

POINT 2.5 : Désignation de trois membres du Comité permanent du Conseil des Gouverneurs sur les conditions de service du Personnel élu qui siègeront à partir de la fin des Assemblées annuelles 2012 jusqu'à la fin des Assemblées annuelles 2015 (ADB/BG/WP/2012/07)

- 12 Le Comité directeur mixte a noté que la composition actuelle du Comité permanent est la suivante : Djibouti, Botswana, Belgique, Cameroun et Finlande. Djibouti, le Botswana et la Belgique achèveront leur mandat respectif de trois (3) ans à la fin des Assemblées annuelles de 2012, d'où la nécessité de les remplacer conformément aux Règles de désignation des membres du Comité permanent, telles qu'énoncées dans les termes de référence du Comité permanent. Le Comité directeur mixte a également noté que, conformément aux Règles de désignation susmentionnées, les nouveaux membres régionaux à désigner seront choisis dans la région Ouest I et Ouest II, et seront la Côte d'Ivoire et le Cap vert. Quant au nouveau membre non régional, il sera choisi dans les régions Asie et Moyen- Orient, et ce sera l'Inde.
- 12.1 Le Comité directeur mixte recommande donc que le Côte d'Ivoire et le Cap Vert, et l'Inde soient désignés comme nouveaux membres du Comité permanent. Ces pays siègeront à partir de la fin des Assemblées annuelles 2012 jusqu'à la fin des Assemblées annuelles 2015.
- 12.2 En outre, le Comité directeur mixte recommande au Conseil des Gouverneurs d'approuver la proposition suivante concernant la nouvelle composition du Comité permanent :

<u>Pays *</u>	<u>Mandat</u>
Cameroun	2011-2014
Finland	2011-2014
Côte d'Ivoire	2012-2015
Cap Vert	2012-2015
India	2012-2015

*(*Les noms des pays sont repris dans la langue de travail de la Banque choisie par le pays membre aux fins de communication et de participation aux activités de la Banque.)*

POINT 2.6 : Rapport sur la mise en œuvre de l'AGC-VI (ADB/BG/IF/2012/04)

- 13 Le Comité directeur mixte a noté que le 27 mai 2010, le Conseil des gouverneurs de la Banque africaine de développement a approuvé une augmentation de 200 % du capital-actions de l'institution (la Sixième augmentation générale du capital, AGC-VI), portant le capital autorisé de 23,97 milliards d'UC à 67,69 milliards d'UC. Cette approbation a été assortie d'un nombre d'engagements en matière de réformes institutionnelles (engagements au titre de l'AGC-VI) à mettre en œuvre par la Direction dans le cadre d'un plus large programme de réformes visant une plus grande efficacité sur le développement.
- 13.1 Le Comité directeur mixte a aussi noté que de nouveaux progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre de ces engagements, avec pour effet le

renforcement de la transparence et de la responsabilisation, l'accroissement de la capacité opérationnelle et un accent accru sur la réalisation des résultats. Les réformes ont également jeté de solides bases sur lesquelles s'appuyer pour renforcer davantage la viabilité financière à long terme de la Banque et accroître son importance pour l'ensemble des pays membres régionaux.

- 13.2 Le Comité directeur mixte recommande donc au Conseil des Gouverneurs de prendre note du rapport sus référencé.

POINT 2.7 : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) – Rapport annuel 2011 sur le programme d'infrastructure (ADB/BG/IF/2012/05)

- 14 Le Comité directeur mixte a rappelé que le NEPAD avait encore un rôle clé à jouer dans le développement de l'Afrique. A cet égard, il a noté que pour aller plus loin, la priorité sera d'établir une collaboration solide avec les bureaux nationaux du NEPAD et les Communautés économiques régionales (CER) afin d'assurer la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) et du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), initiatives phares dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures sur le continent.
- 14.1 Le Comité directeur mixte a aussi noté que la Banque n'a cessé d'appuyer les programmes régionaux prioritaires du NEPAD, par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'intégration régionale.
- 14.2 Le Comité directeur mixte recommande donc au Conseil des Gouverneurs de prendre note du rapport annuel cité en référence.
- 14.3 Le Comité directeur mixte recommande aussi que les futurs rapports sur le NEPAD reflètent mieux les décaissements, les résultats et les impacts sur les pays membres régionaux.

III. DOCUMENTS FAD

POINT 3.1 : Rapport annuel et états financiers à vocation spéciale vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 (ADF/BG/WP/2012/03)

- 15 Le Comité directeur mixte a noté que le rapport annuel et les états financiers à vocation spéciale vérifiés pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011 et l'opinion sans réserve des Commissaires aux comptes confirment la solidité du Fonds africain de développement. A cet égard, le Comité directeur mixte a félicité le Conseil d'administration, la Direction et le personnel pour leur engagement en faveur des activités du Fonds, en particulier le soutien aux pays africains à faible revenu.
- 15.1 Le Comité directeur mixte recommande par conséquent, au Conseil des Gouverneurs, d'approuver le rapport annuel et les états financiers à vocation spéciale vérifiés du FAD pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2011, et d'adopter le projet de résolution y afférent.

POINT 4.1 : Rapport de la quatorzième réunion du Comité consultatif des Gouverneurs (ADB/BG/GCC/2012/14) (Document distribué séparément)

- 16 Le Comité Directeur mixte a rappelé que le Comité consultatif des Gouverneurs (CCG) a tenu sa quatorzième (14^{ème}) réunion le 29 mai 2012 à Arusha, Tanzanie pour examiner i) la présentation de la Direction sur les perspectives économiques en Afrique pour 2012 avec un accent particulier sur la promotion de l'emploi des jeunes et ii) la présentation du Gouverneur pour la Côte d'Ivoire sur le retour de la Banque à son Siège.
- 16.1 Le Comité directeur mixte a noté que le CCG en tant qu'organe subsidiaire du Conseil des Gouverneurs, soumettra son rapport au Conseil des Gouverneurs au cours des présentes Assemblées annuelles.

POINT 5.1 : Rapport du Comité permanent sur les conditions de service du Personnel Elu (ADB/BG/SCCS/2012/01) (Document distribué séparément)

- 17 Le Comité permanent sur les conditions de service du Personnel Elu s'est réuni le 19 avril 2012 à Washington, DC. USA pour effectuer une revue des conditions de service du Personnel Elu de la Banque, notamment le Président et les Administrateurs de la Banque.
- 17.1 Le Comité directeur mixte a aussi noté que le Comité permanent soumettra son rapport ainsi que les projets de résolution y afférents directement au Conseil des Gouverneurs pour approbation, au cours des présentes Assemblées annuelles.

Le Rapporteur
M. Nhlanhla Musa NENE
Gouverneur suppléant temporaire pour l'Afrique du Sud

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



**QUATORZIEME REUNION DU COMITE CONSULTATIF DES
GOUVERNEURS (CCG)**

**RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE CONSULTATIF DES
GOUVERNEURS (CCG)**

ARUSHA, TANZANIE

29 MAI 2012

**RAPPORT DE LA QUATORZIEME REUNION DU COMITE CONSULTATIF DES
GOUVERNEURS (CCG)
ARUSHA, TANZANIE**

- 1 Le Comité consultatif des Gouverneurs (CCG) a tenu sa quatorzième réunion au Ngorongoro Block – **Mbayuwayu** – Arusha International Conference Center, à Arusha, Tanzanie le 29 mai 2012, sous la présidence de **Son Excellence M. William Augustao MGIMWA**, Ministre des Finances et Gouverneur pour la Tanzanie, et Président des Conseils des Gouverneurs. La réunion s'est tenue en présence de **M. Donald KABERUKA**, Président du Groupe de la Banque africaine de développement. Les membres du Comité présents étaient l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Algérie, l'Angola, le Canada, la Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, la Libye, Maurice, le M
- 2 aroc représenté par la Tunisie, le Nigeria, l'Ouganda, la République Centrafricaine, le Sénégal, le Soudan.

Remarques d'ouverture par le Président du Comité consultatif des Gouverneurs

- 3 En sa capacité de Président des Conseils des Gouverneurs de la Banque et du CCG, **Son Excellence M. William Augustao MGIMWA** a souhaité la bienvenue à ses collègues à Arusha et à la réunion. Il a souligné l'importance des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion et a sollicité la coopération de ses collègues afin que la réunion soit efficiente et fructueuse. Il a ensuite félicité le Président, la Direction et le personnel de la Banque ainsi que le Comité d'organisation pour les infrastructures mises à disposition pour garantir le déroulement harmonieux des délibérations.

Adoption de l'ordre du jour

- 3 Les membres du CCG ont adopté l'ordre du jour figurant à l'annexe 1 du rapport.

Déclaration du Président du Groupe de la Banque africaine de développement

- 4 Dans ses remarques introductives, le Président de la Banque, M. Donald KABERUKA, a souhaité la bienvenue à Arusha aux membres du CCG et a exprimé sa gratitude aux Gouverneurs pour leur participation à la réunion. Il a aussi remercié le Gouvernement et le peuple de Tanzanie pour leur hospitalité. Il a félicité le Président du Conseil des Gouverneurs, **Son Excellence M. William Augustao MGIMWA** pour sa récente nomination au poste de Ministre des Finances de la Tanzanie.
- 4.1 Concernant les points de l'ordre du jour, en particulier la proposition sur le retour de la Banque à son Siège, il a exprimé l'espoir que le CCG arrivera à un consensus acceptable pour tous les membres.

Présentation du Vice-Président, Chef Economiste

- 5 Le Chef Economiste a présenté les perspectives économiques en Afrique (PEA) pour 2012, document qui met l'accent sur la promotion de l'emploi des jeunes. Il a donné un aperçu de la performance économique de l'Afrique, en soulignant la résilience des économies en général et le maintien du rythme de la croissance malgré les différentes crises. Il a toutefois fait observer l'existence de risques. S'agissant du thème du document PEA, il a rappelé que la création d'emplois, y compris pour les jeunes a toujours été au cœur du soutien que la Banque apporte à ses pays membres. Il a souligné la nécessité de promouvoir l'emploi des jeunes en tenant compte des spécificités de l'offre et de la demande en matière d'emploi des jeunes dans chaque pays, et de la question du genre.
- 5.1 Il a ajouté qu'à moyen et long termes, les secteurs informel et rural seront les principales sources d'emplois car le secteur public qui était jusqu'ici le principal pourvoyeur d'emplois pour les jeunes et les diplômés à la recherche d'un emploi, présente peu de perspectives d'expansion.
- 5.2 Pour développer le secteur privé et augmenter les opportunités d'emplois, le Chef Economiste a souligné la nécessité pour les gouvernements de créer un environnement propice aux affaires, en mettant à disposition les infrastructures nécessaires et en facilitant l'accès à celles-ci, en adaptant l'éducation et la formation des jeunes aux besoins du secteur privé, en assouplissant les règles contraignantes du marché du travail et en fournissant des statistiques fiables pour favoriser l'action politique en matière d'emploi de la jeunesse.

Délibérations

- 6 Le CCG a remercié la Direction pour cette présentation et a réaffirmé l'importance de promouvoir l'emploi des jeunes pour assurer une croissance et un développement inclusifs. Il a félicité la Banque pour l'appui qu'elle apporte déjà aux pays membres en matière de promotion de l'emploi des jeunes. Toutefois, les membres du CCG ont souligné la nécessité pour la Banque de réfléchir à la manière d'aider les pays membres à développer les capacités, à harmoniser les diplômes pour favoriser la mobilité des travailleurs entre les pays. Ils ont aussi souligné la nécessité de donner plus de visibilité à la nouvelle génération d'entrepreneurs, de lui apporter davantage de soutien et de lui offrir des possibilités de formation, tout en encourageant le développement des fonds de capitaux à risque.
- 6.1 Le CCG a aussi invité la Banque à développer et à communiquer des mesures de court et moyen termes à même d'aider les pays membres à promouvoir l'emploi des jeunes, en attendant des solutions structurelles de long terme au problème du chômage chez les jeunes.
- 6.2 Le Comité consultatif des Gouverneurs (CCG) a exhorté la Banque à étudier et exploiter les meilleures pratiques en matière d'emploi des jeunes et à les partager avec les pays membres régionaux.

Présentation par le Gouverneur pour la Côte d'Ivoire

- 7 Dans sa présentation concernant le retour de la Banque à son Siège, le Gouverneur pour la Côte d'Ivoire a proposé un retour rapide de la Banque à son Siège étant donné l'amélioration de la situation politique et sécuritaire, et la détermination des autorités ivoiriennes à fournir des logements, des

établissements scolaires et sanitaires adéquats pour permettre au personnel d'être opérationnel dès son retour au Siège.

Délibérations

- 8 Le Comité consultatif des Gouverneurs a félicité la République de Côte d'Ivoire pour l'amélioration significative de la situation dans le pays, en particulier la situation politique et sécuritaire, et pour les efforts déployés par les autorités de ce pays pour mettre à disposition des logements, des établissements scolaires et sanitaires adéquats pour permettre le retour de la Banque à son Siège. Le CCG a également exprimé sa gratitude à la République tunisienne qui héberge effectivement la Banque, les membres de son personnel et leur famille depuis la relocalisation temporaire.
- 8.1 Le CCG a réaffirmé qu'Abidjan reste le Siège de la Banque. Il a noté les progrès considérables réalisés par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, pour non seulement normaliser la situation sécuritaire, mais aussi restaurer la démocratie et emprunter la voie d'une authentique réconciliation. Le CCG a noté que la situation politique et sécuritaire dans le pays est aujourd'hui plus propice à la bonne conduite des opérations de la Banque que celle qui prévalait au moment de la relocalisation temporaire des opérations de la Banque hors de Côte d'Ivoire. Le CCG a donc donné son accord de principe pour le retour des opérations de la Banque à son Siège.
- 8.2 Les membres du CCG ont réitéré que la question n'a jamais été de savoir si la Banque devait ou non retourner à son Siège, mais plutôt de connaître les conditions et le calendrier de ce retour. A cet égard, le CCG a précisé que le retour en Côte d'Ivoire doit reposer sur l'approbation par le Conseil des Gouverneurs d'une feuille de route détaillée pour le retour de la Banque à son Siège. La feuille de route devra être élaborée par le Président en collaboration avec le Conseil d'administration et en consultation avec les Autorités ivoiriennes. La feuille de route devra jeter les bases d'un retour ordonné et graduel en tenant compte de la stabilité de l'Institution, du bien-être des membres de son personnel, des implications financières de ce retour, des risques et des mesures d'atténuation de ces risques. La feuille de route devra aussi comprendre un calendrier assorti de dates précises et prévoir le suivi de sa mise en œuvre par le Conseil d'administration qui soumettra des rapports périodiques au Conseil des Gouverneurs.
- 8.3 La feuille de route, après avoir été entérinée par le Conseil d'administration, devra être soumise au Conseil des Gouverneurs par l'intermédiaire du CCG pour examen. Le CCG envisage d'examiner la feuille de route lors de sa prochaine réunion à Tokyo en octobre 2012.

Prochaines étapes

- 9 Le CCG soumettra son rapport au Conseil des Gouverneurs au cours des Assemblées annuelles prévues les 31 mai et 1^{er} juin 2012 à Arusha en Tanzanie.

Questions diverses

- 10 Aucun point n'a été soulevé au titre de cette rubrique.

Remarques de clôture du Président de la Banque

- 11 M. Kaberuka, dans ses remarques de clôture, a exprimé sa gratitude au Président du CCG pour la sagesse et l'esprit de consensus avec lesquels il a conduit les débats, ainsi que sa profonde gratitude aux Gouverneurs pour l'engagement en faveur du succès de la Banque qu'ils n'ont cessé de manifester tout au long de la réunion. Il a donné l'assurance au CCG que la Direction accordera la plus haute priorité à la préparation de la feuille de route. Il a fait observer que la feuille de route proposée garantira la clarté et sera un outil de communication aussi bien à l'intérieur de la Banque qu'à l'extérieur avec les partenaires de la Banque.

Remarques de clôture du Président du CCG

- 12 Le Président du Conseil des Gouverneurs de la Banque et du CCG, **Son Excellence M. William Augustao MGIMWA**, a remercié ses collègues pour leur participation active et leur contribution inestimable au succès de cette réunion. Il a réitéré sa gratitude à la Direction et au personnel de la Banque pour les dispositions prises afin de garantir le bon déroulement de la réunion.

Son Excellence M. William Augustao MGIMWA
Ministre des Finances de la Tanzanie
Président des Conseils des Gouverneurs et du Comité consultatif des
Gouverneurs (CCG)